
Procès-verbal de la cent soixante-douzième réunion du Comité d'audit

Cote du document: EB 2024/141/R.18

Point de l'ordre du jour: 10 c)

Date: 19 avril 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
courriel: a.nath@ifad.org

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent soixante-douzième réunion du Comité d'audit

Cote du document: AC/172

Date: 18 avril 2024

Distribution: Restreinte

Original: Anglais

POUR: INFORMATION

Questions techniques:

Advit Nath

Directeur et Contrôleur
Division du Contrôleur financier
courriel: a.nath@ifad.org

Claudia ten Have

Secrétaire du FIDA
Bureau de la Secrétaire
courriel: c.tenhave@ifad.org

Procès-verbal de la cent soixante-douzième réunion du Comité d'audit

1. La cent soixante-douzième réunion du Comité d'audit s'est tenue le 3 avril 2024 en mode hybride.
2. Ont participé à la réunion les membres du Comité représentant l'Allemagne, l'Argentine, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'Italie, la République bolivarienne du Venezuela et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ont également assisté à la réunion la Vice-Présidente adjointe et Conseillère juridique responsable du Bureau du Conseil juridique, le Vice-Président adjoint et Responsable des finances en chef et Contrôleur principal du Département des opérations financières, le Vice-Président adjoint et Responsable en chef de la gestion des risques du Bureau de la gestion globale des risques, le Vice-Président adjoint responsable du Département de la gestion des programmes, le Directeur et Contrôleur de la Division du Contrôleur financier, le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO), le Directeur de la Division des politiques et des résultats opérationnels, la Secrétaire du FIDA responsable du Bureau de la Secrétaire, la Cheffe du Bureau de la déontologie (ETH), ainsi que plusieurs autres membres du personnel du FIDA.

Point 2 de l'ordre du jour – Adoption de l'ordre du jour (AC 2024/172/R.1/Rev.1) – pour approbation

3. L'ordre du jour révisé a été adopté avec l'ajout des points ci-après à la rubrique « Questions diverses »:
 - Informations actualisées sur l'évaluation de la stratégie financière du FIDA à l'horizon 2030 et au-delà;
 - Informations actualisées sur les engagements, le programme de prêts et dons et les ressources connexes pour 2024.
4. Il a été noté que, conformément à l'usage, les deux rapports d'audit interne suivants seraient examinés à huis clos:
 - Rapport d'audit interne sur la supervision du programme de pays au Ghana – document IAR/23/19;
 - Rapport d'audit interne sur les conclusions transversales formulées à l'issue des audits de la supervision de sept programmes de pays (Cuba, Inde, Madagascar, Malawi, Niger, République démocratique du Congo et Soudan) – document IAR/23/20.
5. De plus, il a été souligné que le point 4 c) de l'ordre du jour (Informations actualisées sur la nomination du Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA) serait examiné à huis clos.

Point 3 de l'ordre du jour – États financiers du FIDA – pour examen

- a) **Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2023, assortis de la déclaration de la direction et d'une attestation externe indépendante sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière (si nécessaire, une séance à huis clos aura lieu avec le commissaire aux comptes) (AC 2024/172/R.2 + Add.1 + Add.2 + Add.3)**
 - b) **Examen de haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2023 (AC 2024/172/R.3)**
6. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour et a observé que le commissaire aux comptes avait émis un avis sans réserve sur les états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2023. Pour l'exercice financier 2023, l'efficacité

opérationnelle de tous les éléments clés du contrôle interne de l'information financière a été confirmée par la direction dans sa déclaration, laquelle a fait l'objet d'une attestation indépendante du commissaire aux comptes.

7. La direction a recensé les principaux facteurs influant sur la situation financière et les résultats du FIDA, et a relevé que la situation financière globale était saine malgré la volatilité, que les actifs consolidés du FIDA s'établissaient à 11,7 milliards d'USD et que la viabilité à long terme faisait l'objet d'un suivi étroit. Il a été noté qu'à la fin de décembre 2023 tous les ratios financiers respectaient les limites fixées par le FIDA et que les liquidités du Fonds étaient suffisantes pour financer les besoins de décaissement. Il a également été indiqué que la déclaration des flux de trésorerie avait été retraitée afin d'améliorer la diffusion des informations.
8. Le commissaire aux comptes a donné des précisions sur les travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers.
9. Les membres du Comité ont demandé des précisions sur les tendances et les expositions aux risques des prêts improductifs, sur le taux de couverture des prestations par les cotisations au Plan d'assurance maladie après la cessation de service et sur les tendances en matière de remboursement des prêts. Ils ont également demandé des éclaircissements sur les ratios liés à la dette et sur le niveau de liquidité et sur le produit des placements financés par des prêts.
10. La direction a répondu à toutes les questions soulevées, et a notamment fourni des précisions sur le service de la dette et sur la situation actuelle en matière d'arriérés de paiement. Elle a ajouté que l'institution maintenait un volant de réserve suffisant pour faire face aux détériorations dans la qualité de crédit. La direction a fait remarquer que le Plan d'assurance maladie après la cessation de service était entièrement financé en termes actuariels et qu'en 2023 la couverture avait aussi été élargie aux membres du personnel sous contrat national. Il a été indiqué que l'augmentation du passif lié à l'emprunt se répercutait sur certains ratios. La direction a précisé qu'au cours du dernier trimestre de 2023, des contributions supplémentaires et des remboursements de prêts avaient été encaissés et avaient généré des soldes de liquidités plus importants, comme indiqué à la fin de décembre 2023. Elle a également souligné qu'en 2023 la conjoncture avait favorisé un volume plus important d'intérêts sur prêts.
11. Les membres ont noté que, pour la première fois, les états financiers seraient soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et qu'à présent le FIDA se conformait donc aux meilleures pratiques.
12. **Résultats et suite à donner:** Le document AC 2024/172/R.2 et ses additifs ont été considérés comme examinés et seraient soumis à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session. Le Comité d'audit a pris note du document AC 2024/172/R.3 qui serait soumis au Conseil d'administration pour information.

Point 4 de l'ordre du jour – Bureau de l'audit et de la surveillance – pour examen

a) Rapport annuel sur les activités du Bureau de l'audit et de la surveillance en 2023 et examen de l'adéquation des mécanismes de surveillance interne (AC 2024/172/R.4 + Add.1 + Add.2)

13. AUO a présenté le rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête menées en 2023. Les travaux d'audit d'AUO ont encore mis en évidence des difficultés rencontrées par le FIDA dans la supervision des programmes de pays en situation de fragilité ou de conflit, mais des améliorations ont été relevées concernant les capacités et les contrôles sous-jacents, en particulier pour la passation des marchés relatifs aux projets. De même, l'amélioration des contrôles s'est poursuivie pour faire face à l'augmentation du nombre de bureaux de pays et de leur taille. Les résultats positifs dans les audits des processus opérationnels de

l'institution ont été identifiés comme révélateurs d'un environnement sain de contrôle général.

14. AUO a fourni des précisions sur le taux de réception des allégations, et a relevé un plus grand nombre de cas signalés en 2023. Ce nombre témoigne de la vigilance et de la capacité de détection renforcées des divisions opérationnelles, du renforcement des mesures de sensibilisation à la lutte contre la corruption, de l'amélioration de la visibilité des dispositifs de signalement du FIDA et de la plus grande proximité du personnel avec les bénéficiaires et les lanceurs d'alerte locaux qui résulte de la décentralisation. Comme les années précédentes, la plupart des allégations étaient externes de par leur nature, et concernaient des activités de passation de marchés des projets et de gestion de contrats. L'année 2023 est celle où AUO a clos le plus grand nombre de dossiers, et la Commission des sanctions du FIDA a infligé 14 sanctions. AUO a indiqué que la tendance légèrement à la baisse de réception des allégations en 2024 révélait probablement déjà que les avantages de la capacité et des contrôles préventifs plus solides de la part du FIDA commençaient à se faire ressentir. Il a été noté qu'en 2023 les examens externes indépendants des fonctions de supervision d'AUO et de ses enquêtes et travaux d'audit interne s'étaient achevés. Les deux examens ont souligné qu'AUO mène ses travaux conformément aux meilleures pratiques professionnelles.
15. Les membres du Comité d'audit ont accueilli le rapport avec satisfaction, et ont noté que les deux examens externes avaient été concluants. Ils ont demandé des éclaircissements concernant le niveau de risque des résultats d'audit, et ont fait remarquer l'absence d'une quelconque évaluation « insuffisante » ainsi que le nombre d'affaires internes en baisse. Ils ont également demandé des informations plus détaillées sur la suite à donner aux recommandations issues de l'évaluation externe de la qualité de l'audit interne. Des précisions ont aussi été demandées à propos de l'effet de la politique de mobilité sur AUO, de questions portant sur la supervision et les clauses des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC), ainsi que sur le nombre d'allégations de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
16. AUO a expliqué qu'une note insuffisante était attribuée en cas de contrôles sous-jacents fortement défaillants. Il a été précisé que les audits récents n'avaient pas mis en évidence ces conclusions et que la direction mettait en place d'importantes mesures en vue de rectifier et d'atténuer tous les problèmes recensés. Il a été indiqué que les risques relatifs à la passation de marchés persistaient, mais qu'ils s'amélioraient, et que les travaux d'audit se concentraient dorénavant sur les flux de fonds versés aux partenaires d'exécution. AUO adopte une approche fondée sur les risques, et la conformité représente un objectif clé des audits menés dans les bureaux de pays du FIDA, afin de garantir que les règles et procédures institutionnelles soient suivies au cours du processus évolutif de décentralisation et de délégation de pouvoirs. AUO a également noté que la planification stratégique de son plan de travail intégrerait des mesures destinées à répondre aux recommandations issues de l'évaluation externe de la qualité. S'agissant des activités d'enquête et du suivi des cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, il a été signalé qu'AUO avait entretenu une collaboration étroite et efficace avec ETH pour traiter ces cas. De plus, le cadre opérationnel du FIDA, une institution financière internationale, a eu pour effet que le personnel était moins exposé au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux atteintes sexuelles que dans d'autres organismes des Nations Unies, où le personnel interagit avec les bénéficiaires. AUO a expliqué que la politique de mobilité était en cours de réévaluation. Il a également été précisé que les clauses des PESEC et les indicateurs clés de performance doivent être définis dans les documents de projet.

17. **Résultats et suite à donner:** Le document a été considéré comme examiné et serait publié à l'usage exclusif des représentants au Conseil d'administration sur la plateforme interactive réservée aux États membres.

b) Modification de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA (AC 2024/172/R.5)

18. AUO a présenté ce point en soulignant que, dans le cadre de la nomination du Directeur ou de la Directrice d'AOU, la principale modification apportée à la Charte d'AOU avait trait à l'ajout d'une limitation relative au mandat. Cette modification constitue une meilleure pratique qui avait aussi été proposée lors de l'évaluation externe de la qualité. Il a été observé que les autres modifications concernaient la conformité à la nouvelle terminologie du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne, promulgué par l'Institut des auditeurs internes.
19. **Résultats et suite à donner:** Le document a été considéré comme examiné sans questions posées et serait soumis au Conseil d'administration pour confirmation à sa prochaine session, en avril.

Point 5 de l'ordre du jour – Bureau de la déontologie du FIDA – pour examen

a) Rapport annuel sur les activités du Bureau de la déontologie du FIDA en 2023 (AC 2024/172/R.6)

20. ETH a présenté son premier rapport annuel, comme convenu dans la Charte du Bureau de la déontologie. Le rapport donnait des précisions sur les principales activités, réalisations et tendances. Il a également été signalé qu'un nouveau poste de classe P-3 avait été créé pour renforcer l'équipe. Les statistiques de 2023 ont montré une accélération des consultations auprès d'ETH de la part du personnel et des consultants. Il a également été indiqué qu'ETH étudiait de nouveaux moyens de s'acquitter de sa mission grâce à des plateformes novatrices.
21. Les membres du Comité d'audit ont accueilli le rapport avec satisfaction et ont demandé des précisions sur les canaux de communication novateurs à venir, sur les raisons expliquant l'augmentation du nombre de questions traitées par ETH et sur les tendances en matière de harcèlement sexuel.
22. ETH a expliqué que sa politique de portes ouvertes et l'amélioration des signalements anonymes facilitaient la communication. Au niveau des pays, il a été observé qu'ETH travaillait en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les directeurs de pays.

Résultats et suite à donner: Le document a été considéré comme examiné et serait publié à l'attention des représentants au Conseil d'administration, avec des droits d'accès restreints.

b) Informations actualisées sur l'approche adoptée par le FIDA pour mettre en œuvre la stratégie des Nations Unies en matière de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles (AC 2024/172/R.7)

23. ETH a présenté ce point de l'ordre du jour et a relevé que le plan d'action pour la période 2022-2023 s'était achevé. Il a aussi été noté qu'en 2023 ETH s'était concentré sur le remaniement de la Politique de prévention et de répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles et sur le renforcement de la politique de tolérance zéro du FIDA. Par ailleurs, grâce à une collaboration avec l'Unité innovation, un « service d'assistance téléphonique top secret » a été mis sur pied. En outre, ETH a mené une enquête en sciences comportementales sur les obstacles entravant le signalement de ce type de cas. ETH a également évoqué le rapport du Réseau d'évaluation de la performance des

organisations multilatérales publié en mars 2024, dans lequel il était recommandé au FIDA de renforcer davantage l'approche adoptée concernant les inconduites sexuelles. Dans ce contexte, le poste P-3 supplémentaire viendrait renforcer l'équipe d'ETH, et serait chargé de prévenir et de combattre le harcèlement sexuel et l'exploitation et les atteintes sexuelles.

24. Les membres du Comité d'audit ont réservé un accueil favorable aux informations actualisées et ont demandé des précisions sur les programmes de formation, sur les mesures visant à renforcer l'approche de prévention en la matière, et sur le contrat de mission à l'intention de la direction.
25. ETH a expliqué que les formations étaient obligatoires et qu'elles étaient intégrées dans la période d'évaluation. Il a été indiqué que des projets pilotes avaient été menés en Amérique latine et comportaient une évaluation comportementale destinée à comprendre pour quelles raisons le personnel signalait des cas de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi que les inconvénients qui y étaient liés. ETH a conclu que, dans de nombreux cas, le personnel ignorait l'existence des mécanismes de signalement ou n'en était pas convaincu. ETH a précisé qu'il aidait la direction à élaborer le contrat de mission.
26. **Résultats et suite à donner:** Le document a été considéré comme examiné et serait transmis au Conseil d'administration pour examen en ligne.

Point 6 de l'ordre du jour – Projet d'ordre du jour provisoire de la cent soixante-treizième réunion du Comité d'audit (AC 2024/172/R.8) – pour examen

Résultats et suite à donner: Le document a été considéré comme examiné sans modification.

Point 7 de l'ordre du jour – Questions diverses

a) Informations actualisées sur l'évaluation de la stratégie financière du FIDA à l'horizon 2030 et au-delà

27. La direction a présenté des informations actualisées sur l'évaluation en cours de la stratégie financière du FIDA. Il a été noté qu'en 2018 le FIDA avait entrepris une transformation de son architecture financière, qui avait débouché sur l'obtention de deux notes AA+ et sur l'exécution d'émissions sur le marché des capitaux. Il a été observé que l'évaluation externe servira au FIDA à assurer que ses fonds, ses ressources et son bilan seront utilisés de manière efficace et efficiente, de sorte à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels et financiers jusqu'en 2030 et au-delà, en vue de judicieusement tirer le meilleur parti des capacités sur le plan financier. Il a également été indiqué que l'évaluation identifiera des domaines d'amélioration du cadre financier du FIDA, notamment les risques liés à la gestion actif-passif, l'adéquation des fonds propres et la politique de liquidité. Une analyse de la stratégie de financement viendra compléter l'évaluation, en vue de proposer d'autres instruments financiers destinés à mobiliser des capitaux. L'évaluation externe proposera des solutions pour la stratégie financière ainsi que des recommandations à l'attention du FIDA et du Conseil d'administration; pour sa part, la direction participera à des consultations stratégiques avec les États membres lors des prochaines réunions du Comité d'audit et des sessions du Conseil d'administration.
28. **Résultats et suite à donner:** Les membres du Comité d'audit ont accueilli avec intérêt les informations actualisées et la collaboration avec les États membres.

b) Informations actualisées sur les engagements, le programme de prêts et dons et les ressources connexes pour 2024

29. La direction a fourni des informations actualisées sur l'exécution du programme en 2024. Il a été relevé que 1,998 milliard d'USD devaient encore être approuvés en 2024 pour donner suite aux engagements correspondant au programme de prêts et dons au titre de FIDA12, soit 31 millions d'USD de dons ordinaires et 1,97 milliard d'USD de financement de projets provenant de ressources de FIDA12. La direction a indiqué qu'en 2023 l'exécution avait été moins importante que prévu, en raison principalement des retards de dernière minute enregistrés dans les procédures d'approbation des gouvernements, souvent associés au ralentissement de l'économie mondiale, aux élections et à l'instabilité politique. Le FIDA prévoit d'approuver le financement de projets à hauteur de 1,98 milliard d'USD pour l'ensemble des cycles de reconstitution des ressources d'ici à la fin du mois de septembre 2024, soit 34 nouveaux projets ou programmes et 19 financements additionnels. La direction a aussi mis en place des mesures pour imprévus afin de réduire les risques liés à l'exécution en 2024.
30. Les membres du Comité ont demandé des informations détaillées sur le volume de reports en 2023.
31. La direction a fait remarquer que 13 projets étaient concernés, pour un montant d'environ 383 millions d'USD, et que les reports s'expliquaient par le ralentissement économique mondial, qui a rendu les pays plus réticents à emprunter, ainsi que par la forte instabilité politique du fait des élections et de changements de gouvernements.
32. **Résultats et suite à donner:** Le Comité d'audit a pris note de ces informations actualisées.